

AIDER LES DEBITEURS SAISIS A QUITTER LA SPIRALE DE L'ENDETTEMENT

La spirale de la saisie de salaire des personnes surendettées est très difficile à enrayer. Cela s'explique en grande partie par le fait que les impôts courants ne sont pas pris en considération dans le calcul du minimum vital. De ce fait, chaque année, de nouvelles poursuites d'impôts viennent s'ajouter à l'Office des poursuites. Il devient donc presque impossible de se sortir d'une saisie de salaire pour certains débiteurs.

Les cantons de Soleure et St-Gall ont pris conscience de ce problème car les impôts courants sont calculés dans le minimum vital contre preuve du paiement de ces derniers. Récemment, les Chambres fédérales ont reconnu que cette problématique était bien réelle mais qu'elle était du ressort et de la compétence des cantons.

De ce fait, nous demandons au gouvernement d'adapter la législation cantonale afin d'intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital de l'Office des poursuites comme l'ont déjà fait d'autres cantons et ainsi stopper la spirale infernale de l'endettement.

Delémont, le 25 février 2015

Pour le groupe **PCSI-Jura**


Géraldine Beuchat

